



Conférence de plénipotentiaires de 2014 de l'UIT

Demande d'accréditation pour les médias

1 Procédure classique d'accréditation des médias

Chaque journaliste doit remplir le formulaire d'inscription en ligne et est invité à produire les pièces justificatives demandées dans le cadre de la [procédure d'accréditation des médias](#).

Médias accompagnant la délégation d'un Etat Membre

Les coordonnateurs pour les chefs d'Etat et les délégations des Etats Membres peuvent choisir d'inscrire les journalistes qui accompagnent leur délégation comme médias indépendants **OU** comme membres de délégation. Les journalistes inscrits comme médias indépendants recevront un badge MÉDIA, tandis que les journalistes inscrits en tant que membres d'une délégation recevront un badge DÉLÉGUÉ.

Procédure:

Accréditation en tant que média indépendant:

Le coordonnateur de la délégation devrait envoyer la liste des journalistes qui accompagnent la délégation, avec le nom et la fonction des journalistes, ainsi que le média auquel ils appartiennent, par courrier électronique à l'adresse pressreg@itu.int.

Chaque journaliste doit en outre remplir le [formulaire d'inscription en ligne](#).

Si le coordonnateur de la délégation ne communique pas à l'avance à l'adresse pressreg@itu.int les noms des journalistes, ces derniers devront suivre la procédure classique d'accréditation des médias.

Accréditation en tant que membre de délégation: Les coordonnateurs des délégations doivent suivre la procédure classique d'[inscription des délégués](#).

2 Accréditation en tant que média ou délégué – Comment choisir?

Chaque catégorie de badge présentant des avantages différents, vous trouverez ci-après les règles d'accès associées à chaque catégorie, afin de vous aider à faire votre choix:

Badge MÉDIA

- Possibilité d'assister à toutes les séances plénières et à toutes les séances des commissions chargées des questions de fond
- Possibilité d'assister aux conférences de presse

- Possibilité d'utiliser les moyens audiovisuels installés dans les salles de réunions, comme les estrades et les tables de branchement
- Possibilité de se déplacer dans les salles pour filmer et prendre des photos (sous réserve de ne pas perturber le déroulement de la séance et selon les instructions des responsables de la sécurité sur place)
- Possibilité d'accéder à l'espace de travail mis à la disposition des médias par l'UIT (le cas échéant) équipé d'une imprimante et d'une photocopieuse
- Possibilité de réserver une salle d'interview privée (le cas échéant)
- Possibilité de demander les coordonnées détaillées d'autres délégués à l'équipe des médias, afin de réaliser une interview
- Possibilité d'adresser une demande à l'équipe des médias pour accéder à certains documents de travail

En revanche:

- **Impossibilité** d'assister aux séances des groupes de travail ou ad hoc
- **Impossibilité** d'assister aux réunions privées des délégations
- **Impossibilité** d'assister aux réceptions qui ne sont pas ouvertes aux médias (veuillez vérifier auprès de l'équipe des médias)

Badge DÉLÉGUÉ

- Possibilité d'assister à toutes les réunions à laquelle votre délégation participe
- Possibilité de filmer ou d'enregistrer discrètement les activités de votre délégation **sans quitter votre place** pendant les séances (sous réserve de ne pas perturber le déroulement de la séance et avec l'autorisation des responsables de la sécurité sur place)
- Possibilité de filmer dans les halls et dans les espaces publics en dehors des salles de réunion. Possibilité de réaliser à titre privé des interviews, écrites ou enregistrées, des délégués et des représentants, en utilisant votre propre matériel et avec l'accord exprès des personnes interviewées
- Possibilité d'assister à toutes les réceptions auxquelles votre délégation est invitée
- Possibilité d'accéder sans restriction à tous les documents de travail et à la liste des participants.

En revanche:

- **Impossibilité** d'accéder aux moyens audiovisuels installés dans les salles de réunion
- **Impossibilité** d'accéder aux conférences de presse (mais possibilité de les suivre en direct sur le web)
- **Impossibilité** de se déplacer librement dans les salles de réunion pour filmer ou prendre des photos
- **Impossibilité** de réserver la salle d'interview mise à la disposition des médias
- **Impossibilité** d'accéder à l'espace de travail réservé aux médias
- **Pas de réception** automatique des informations et des alertes réservées aux médias